



Dissolution association multisport

Par Batseb45

Bonsoir,

Je suis salarié d'une association multisecteurs sportives, pour la section judo depuis 25 ans.

L'association va être dissoute.

La section judo prévoit de créer sa propre association loi 1901 pour exercer l'activité judo et me reprendre en tant que salarié.

Vais-je recevoir une indemnité de licenciement? Ou s'agit-il d'un transfert de contrat de travail avec conservation de l'ancienneté?

Cordialement
Sébastien